



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction générale de l'alimentation

Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

STI (Solfotecnica Italiana) SPA
Via Torricelli, 2
48010 COTIGNOLA (RA)
ITALIE

Dossier suivi par : Françoise ROUSSEAU
Tél. : 01 49 55 40 55 Fax : 01 49 55 59 49

Paris, le 05 NOV. 2012

Objet : reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine

Vu la demande de reconnaissance d'équivalence portant la référence 2011-6650 et 2011-6651 spe,
Vu l'avis de l'ANSES du 23 OCTOBRE 2012,

Les spécifications techniques de la substance active SOUFRE d'origine SOLFO TECNICA ITALIANA décrites dans le dossier déposé par SOLFO TECNICA ITALIANA sous la référence n° 2011-6650 et 2011-6651 spe par rapport à celles de la source déposée par SULPHUR TASK FORCE reconnue au niveau européen et selon le document guide Sanco/10597/2003 rev.8.1, sont considérées comme équivalentes.

Les deux sites additionnels de la fabrication de la substance active SOUFRE décrits dans le dossier déposé par SOLFO TECNICA ITALIANA sous la référence n° 2011-6650 et 2011-6651 spe sont officiellement reconnus.

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation,
l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

Robert TESSIER